

Revue européenne des sciences sociales

2019

European Journal of Social Sciences

PRÉSENCE DE MAX WEBER

Dossier coordonné par
Patrice Duran

n° 57-1

Nouvelles études sur la sociologie de Raymond Boudon

Librairie Droz

SOMMAIRE

PRÉSENCE DE MAX WEBER, LA PORTÉE D'UN CLASSIQUE	
Présentation, par Patrice Duran	13
La sociologie wébérienne de la domination	17
L'apport comparé des deux versions	
François Chazel	
Entre conflit et entente	43
La théorie wébérienne de la légitimité comme théorie générale du politique	
Patrice Duran	
Max Weber et la Loi fondamentale de la République fédérale d'Allemagne	77
Andreas Anter	
À la recherche de quelle modernité? De Shmuel Eisenstadt à Max Weber	105
Hinnerk Bruhns	
Max Weber et la monnaie	127
Michel Lallement	
La fin d'une énigme	149
Retour sur un emprunt méconnu de Max Weber à Gustav Schmoller	
François Chazel	
NOUVELLES ÉTUDES SUR LA SOCIOLOGIE DE RAYMOND BOUDON	
Raymond Boudon et la compréhension sociologique	157
Jacques Coenen-Huther	
La théorie boudonienne des croyances	169
Gérald Bronner	
La contribution de Raymond Boudon à la sociologie des intellectuels	181
Bernard Valade	
Le multiculturalisme à la lumière de la sociologie de Raymond Boudon	193
Simon Langlois	
VARIA	
Children's explicit and implicit school satisfactions	211
A comparison between low- and medium-SES elementary schools in France	
Laurent Cordonier	
De l'action sociale au système social	237
Les deux réceptions de l'œuvre de Pareto par Parsons	
Coline Ferrant	
Dossier critique : les jeunes Français face à la radicalité	
Autour de l'ouvrage d'Olivier Galland et Anne Muxel, <i>La Tentation radicale</i> (PUF, 2018)	255
Comptes rendus de lecture	279

Librairie Droz S.A.
11 rue Firmin-Massot
Case postale 389
CH-1211 Genève 12
www.droz.org – droz@droz.org

Maquette
Ingrid Allongé, Paris

Relecture & mise en page
Ivan Jaffrin, Berlin

Caractères typographiques
Gill Sans & Joanna, créés par Eric Gill

Édition
Librairie Droz, Genève
www.droz.org

Distribution & diffusion
Librairie Droz, Genève
www.droz.org

ISSN : 0048-8046

© 2019 by Librairie Droz S.A., 11, rue Firmin-Massot, Genève.

Ce fichier électronique est un tiré à part. Il ne peut en aucun cas être modifié.
L'auteur de ce document a l'autorisation d'en diffuser ving-cinq exemplaires dans le cadre d'une utilisation personnelle ou à destination exclusive des membres (étudiants et chercheurs) de son institution. Il n'est pas permis de mettre ce PDF à disposition sur Internet, de le vendre ou de le diffuser sans autorisation écrite de l'éditeur.

Merci de contacter droz@droz.org – <http://www.droz.org>

LE MULTICULTURALISME À LA LUMIÈRE DE LA SOCIOLOGIE DE RAYMOND BOUDON

SIMON LANGLOIS

Université Laval (Québec), Faculté des sciences sociales, Département de sociologie
simon.langlois@soc.ulaval.ca

Résumé. Le pluralisme ethnoculturel contemporain exige de nouvelles réponses et de nouvelles politiques publiques. Le multiculturalisme est une philosophie sociale et une politique publique visant à baliser l'intégration des immigrants dans les sociétés développées. Mais il est aussi une réalité sociologique vécue porteuse de défis nouveaux pour la cohésion sociale. Ces politiques nouvelles conduisent-elles à un certain enfermement dans les différences culturelles? La sociologie de Raymond Boudon permet d'expliquer plusieurs difficultés rencontrées dans le processus d'intégration des immigrants tels que les conflits de valeur, le relativisme culturel, les effets de coordination non délibérée et l'agrégation des préférences qui font voir les limites des positions philosophiques de la tradition libérale anglo-américaine et qui attirent l'attention sur les processus sociaux derrière la diversité des populations partageant le même espace public.

Mots-clés: cohésion sociale, immigration, multiculturalisme, Raymond Boudon, relativisme culturel, tradition philosophique libérale.

Abstract. Contemporary ethnocultural pluralism calls for new responses and public policies. Multiculturalism is both a social philosophy and a public policy, aimed at addressing the integration of immigrants into developed societies. However, it is also a sociological reality that brings about new challenges for social cohesion. Do these policies lead groups to isolate themselves in their cultural differences? The sociology of Raymond Boudon enables us to explain many difficulties involved in the process of immigrant integration, such as conflicting values, cultural relativism, the effects of non-deliberate coordination, and the aggregation of preferences. These difficulties allow us to grasp the philosophical limits of the Anglo-American liberal tradition and also draw attention to the social processes of cultural diversity coexisting in the same public spaces.

Keywords: cultural relativism, immigration, liberal philosophical tradition, multiculturalism, Raymond Boudon, social cohesion.

Le multiculturalisme prend trois formes différentes. Il est à la fois une philosophie sociale, une politique publique plus ou moins officialisée et une réalité sociologique vécue. La sociologie de Raymond Boudon offre des clés originales d'analyse de ces trois formes. Il pose en effet un regard sociologique sur les sociétés qui font face à la diversité ethnoculturelle et il livre de précieuses critiques de la pensée philosophique contemporaine sur ces questions et sur les enjeux des politiques publiques dans les démocraties contemporaines. Si les philosophes nord-américains comme Charles Taylor (1992) et Will Kymlicka (1995, 2001) ont insisté sur les nécessaires changements à apporter dans les institutions publiques et au sein de la majorité en place dans les sociétés ouvertes à l'immigration, ils ont négligé l'analyse sociologique des rapports sociaux nouveaux qu'impliquent l'immigration diversifiée.

L'État et les majorités en place doivent composer avec la diversité des populations, certes, mais les nouveaux arrivants sont aussi confrontés à la nécessaire adaptation à leur réalité nouvelle. Ces derniers ne peuvent pas espérer reproduire intégralement leurs modes de vie dans leur nouveau milieu. Cela vaut en particulier pour les relations entre les femmes et les hommes chez les immigrants issus de sociétés encore très traditionnelles. La perspective sociologique inspirée des travaux de Boudon balise le travail à faire sur ces questions, notamment pour l'étude des conflits de valeurs, l'analyse du relativisme culturel, sans oublier les implications du communautarisme sur la cohésion sociale.

Avant de cerner l'apport de Boudon, je souhaite m'apresantir au préalable sur le multiculturalisme au Canada, pays pionnier en la matière depuis le début des années 1970, afin de prendre un exemple concret de société ouverte à l'immigration. Les problèmes et les débats qui y prennent place ont aussi cours dans les autres pays développés qui accueillent des immigrants et ils serviront à illustrer la pertinence des idées développées par l'auteur de *Raison, bonnes raisons* (2003).

I. LE MULTICULTURALISME CANADIEN

Depuis les années 1960, environ 10 millions de personnes se sont établies au Canada, soit l'équivalent de la totalité de la population de pays comme la Suisse ou l'Autriche. Avec 38 millions d'habitants, la taille de la population canadienne représente la moitié de celle des deux mères patries, le Royaume-Uni et la France, qui lui ont donné ses deux langues officielles. Le nombre d'immigrants au Canada s'établit en moyenne autour de 250 000 personnes par année, soit 630 personnes par jour ou l'équivalent du nombre de passagers présents dans deux avions Airbus. Le gouvernement canadien a proposé en 2018 d'augmenter ce nombre à 300 000. La proportion de Canadiens nés à l'étranger est élevée, soit environ un citoyen sur cinq.

Même si le Canada cherche à favoriser la venue d'immigrants investisseurs et d'immigrants diplômés, il reste que la majorité d'entre eux sont de condition modeste, notamment dans le cas des réfugiés. Alexis de Tocqueville avait déjà observé le phénomène au XIX^e siècle. « Ce ne sont pas les riches qui immigrer », écrit-il dans *De la démocratie en Amérique* (tome I). Cette remarque vaut toujours aujourd'hui, mais il faut la nuancer car un certain nombre d'individus riches immigrent aussi dans certains pays développés. C'est le cas de riches résidents de Hong-Kong et de Chine migrant au Canada, de riches familles fuyant le Liban ou encore de citoyens russes issus de l'ancienne noblesse établis à Toronto (mais encore plus nombreux en Floride). Mais le gros de l'immigration contemporaine reste le fait de gens de condition modeste. Tocqueville ajoute cette remarque pertinente pour notre propos : « les immigrants vivent une situation analogue », ce qui donne une certaine unité objective à leur condition par-delà leurs différences culturelles et ethniques. Si divers soient-ils par leurs caractéristiques propres, ils ont en effet une chose en commun : ils viennent d'ailleurs et la majorité d'entre eux repart à zéro. Quel que soit leur pays d'origine, les immigrants partagent les mêmes défis que pose l'intégration dans un nouveau pays d'adoption.

Une autre caractéristique de leur situation commune les unit dans une société dans laquelle l'immigration est à un niveau élevé : la force du nombre. Souvent différents de la majorité par l'accent, le phénotype et la culture de leurs pays d'origine, ils s'inscrivent dans un nouvel environnement dans lequel être différent constitue la norme, contrairement à ce qui se passe lorsque l'immigrant s'installe dans un milieu culturellement homogène. La différence ne surprend pas à Toronto ou à Montréal, ni dans toute autre grande ville des pays développés.

Le Canada a mis du temps à reconnaître, dans la définition qu'il se donne de lui-même, la présence d'une population diversifiée. Les représentations sociales – et en particulier la définition de la nation – tardent en effet à s'ajuster aux nouvelles réalités morphologiques. Le Canada offre d'intéressants exemples de refondation nationale, conséquence de cette reconnaissance. La dualité nationale canadienne typique du milieu du XIX^e siècle s'est estompée au XX^e siècle. Ainsi, le biculturalisme rêvé par les élites canadiennes-françaises a été remplacé par le multiculturalisme à partir des années 1970. La reconnaissance des populations amérindiennes – les « premières nations » qui parlent plus de 50 langues différentes, réparties en plus de 600 communautés dispersées – a de son côté été tardive dans l'histoire canadienne¹.

Le multiculturalisme canadien a été pensé à l'origine pour fixer les conditions d'intégration équitable des immigrants d'origines diversifiées dans le tissu national (Tully, 1995 ; Helly, 2002). Son but était de contrer la discrimination dont ils sont victimes dans différents champs sociaux. Selon Kymlicka, le multiculturalisme « jette les bases d'une renégociation des conditions d'intégration » (2003, p. 42) et l'État doit lever les obstacles à l'intégration en conformité avec la politique libérale de respect des droits de la personne. Kymlicka avance que le multiculturalisme entend favoriser l'intégration harmonieuse de populations diversifiées de deux manières : 1) réformer et adapter les institutions communes afin de prendre en compte la diversité ethnique et 2) mettre sur pied des programmes transitoires impliquant un certain degré de séparatisme culturel ou ce qu'il nomme une certaine séparation institutionnelle tran-

1 Sur ces questions, voir Langlois, 2018.

Tiré à part adressé à Simon Langlois

sitoire. Il donne une liste de mesures pratiques qui seraient susceptibles de faciliter cette intégration harmonieuse. Ces mesures ont trait aux modes de vie et à ce qu'il nomme une nouvelle « culture de société », mesures telles que la mise en place des programmes d'action positive cherchant à augmenter la présence des minorités visibles dans les institutions, la modification des programmes scolaires afin de donner une place à l'apport des immigrants dans l'histoire nationale, la sensibilisation de la population au racisme et à la diversité culturelle, etc. Ainsi, la demande de prise en compte de certaines caractéristiques culturelles – comme le port du turban chez les Sikhs – indique une volonté d'intégration dans les institutions communes, à distance du séparatisme culturel pratiqué par les hutterites, les amishs ou encore les doukhobors. Selon cet argument, ce qui pousserait les immigrants à se replier sur leur communauté, c'est précisément la non-adoption de ces aménagements qui permettent leur pleine participation aux institutions communes.

La politique officielle du multiculturalisme canadien a cependant changé. Modifiée en 1998, la nouvelle loi fait la promotion des particularités culturelles et de la diversité, devenue le mantra du gouvernement du Parti libéral canadien de Justin Trudeau élu en 2015. Opposant l'image de la courte-pointe ethnique ou du salad bowl à celle du melting-pot, le modèle canadien se différencie du modèle libéral américain d'intégration des individus au grand rêve d'une société libre dans laquelle chacun est responsable de lui-même.

Au Québec, l'interculturalisme se distingue du multiculturalisme par la reconnaissance d'une majorité nationale, francophone, ouverte à l'intégration des immigrants, telle que les politiques québécoises insistent sur l'importance de la langue commune, le français, dans l'espace public. Gérard Bouchard (2012) avance que l'interculturalisme québécois est imprégné d'une dimension collective importante qui l'éloigne de l'individualisme libéral strict. La situation québécoise ressemble davantage à celle des petites nations comme la Norvège, le Danemark ou la Suisse.

Enfin, la notion d'accommodement raisonnable, proposée par la Cour suprême du Canada en 1985, repose sur deux principes pour gérer les situations qui impliquent des conflits à caractère culturel. Le premier est le respect des lois du pays d'accueil et des droits de la personne, ce qui en balise l'application. Ainsi, l'excision des fillettes n'est pas autorisée parce qu'elle va à l'encontre de la loi et du droit à l'intégrité physique de la personne. La Cour fonde son jugement sur la raison juridique. Boudon avance un autre argument pour contrer cette pratique que nous jugeons cruelle mais qui a une fonction dans la formation de l'identité personnelle et dans l'intégration sociale dans certaines sociétés comme chez les Kono de Sierra Leone. « Mais la construction de l'identité personnelle et l'intégration sociale peuvent passer par d'autres voies. En tout cas, dès lors qu'elles peuvent être favorisées par d'autres moyens que par le recours à la cruauté, ces autres voies tendent à être préférées » (Boudon, 2008, p. 14). Cet argument sociologique conforte l'argument juridique. Le deuxième principe retenu par la Cour suprême canadienne prévoit que l'accommodement doit maintenir l'équilibre entre les droits et devoirs des diverses parties en présence et qu'il doit donner lieu à une négociation visant à trouver une solution entre l'individu et l'autre partie (employeur, service public, etc.), telle que l'aménagement de dispositions pour respecter les fêtes religieuses de certaines minorités dans le calendrier scolaire.

2. SOCIOLOGIE DU MULTICULTURALISME

Le multiculturalisme entend établir les conditions d'une pleine intégration des immigrants à la société d'accueil. Mais le multiculturalisme peut-il être la source d'enfermement dans la différence, ouvrant la voie au communautarisme ? L'écrivain Neil Bissoondath s'en inquiète dans son livre *Selling Illusions* (1994), soutenant que le multiculturalisme cultive à l'excès les différences au lieu de faire la promotion de l'intégration à la société d'accueil. C'est le cas aussi des critiques adressées au multiculturalisme dans le Royaume-Uni, un pays aux prises avec de nombreux problèmes sociaux dans des quartiers chauds manifestement à l'écart du reste de la société britannique. L'intégration sociale des immigrants soulève des difficultés parce que la société d'accueil serait réticente

Tiré à part adressé à Simon Langlois

à leur accorder la pleine participation sociale au marché du travail, au système d'éducation, au système judiciaire, etc., en particulier à ceux que la sociologie canadienne appelle les membres des «minorités racisées». C'est un fait.

La faible intégration sociale des nouveaux arrivants peut aussi être le résultat inattendu de l'enfermement dans la différence encouragée par les dérives du multiculturalisme. Boudon fournit des clés d'explication de ce cas de figure potentiel en attirant l'attention sur les effets de coordination non délibérée qui découlent des raisons fortes derrière les décisions prises par les immigrants. Rappelons quelques éléments de la pensée du sociologue. Les individus sont davantage attachés à une communauté lorsqu'ils trouvent un intérêt à cet attachement, lorsqu'ils ont des raisons de le développer. Ainsi, l'implication communautaire est-elle plus prononcée lors de l'arrivée en terre d'accueil. Il est légitime de continuer à parler la langue maternelle avec ses proches, de trouver gratifiant de l'employer dans le milieu de vie immédiat – par exemple dans les magasins ethniques des grandes villes – ou de pouvoir fréquenter un lieu de culte où l'on côtoie des individus ayant une même origine nationale. Cette fois encore, l'histoire canadienne offre un bel exemple de ce processus. En effet, les 800 000 Canadiens français ayant immigré en Nouvelle-Angleterre entre 1880 et 1929 y ont construit des Petits Canadas comme l'ont fait les immigrants italiens établis dans Little Italy à New York et dans la petite Italie à Montréal au xx^e siècle.

Mais l'attachement communautaire n'est pas seulement une affaire d'affinité élective, précise Boudon. «On est d'autant plus attaché à une communauté qu'on trouve davantage intérêt à cet attachement» (Boudon, 1999, p. 390). Les immigrants retrouvent en effet dans les communautés d'appartenance des ressources qui leur permettent d'affronter les difficultés associées à un nouveau départ. Certains services sont même livrés sur la base des appartiances ethniques et culturelles par des entreprises, des institutions religieuses et même étatiques (services sociaux pour les personnes âgées dans les quartiers chinois, par exemple). Il arrive aussi que les immigrants se tournent davantage vers leur communauté s'ils sont l'objet de discrimination ou s'ils font face à d'autres problèmes sociaux. C'est le cas de certaines banlieues sensibles des grandes villes où le taux de chômage est élevé et l'intégration à la société d'accueil, difficile.

Tiré à part adressé à Simon Langlois

Le repli communautaire accentue alors la difficulté d'intégration. Ce cas de figure se rencontre dans certains quartiers de Toronto ou de Montréal, mais il est plus fréquent dans les grandes villes britanniques ou françaises.

Par ailleurs, la communauté sécrète des signes de distinction par rapport à la majorité qui peuvent avoir une valeur pour l'individu, lui être immédiatement utile, ou encore lui donner rapidement la reconnaissance recherchée, soit autant de raisons fortes d'y participer et de s'y identifier, précise Boudon. « Chacun des acteurs participe à la formation de ces signes, *nolens volens*, parce qu'il sent que la pseudo-institution qu'ils constituent remplit une fonction d'identification intéressante pour la communauté à laquelle il appartient ; elle accroît sa visibilité et par là son pouvoir ; elle est par conséquent utile pour chacun de ses membres. On peut parler ici d'un "effet de coordination" non délibéré » (Boudon, 1999, p. 391). Les effets de coordination non délibérés renforcent la différenciation au sein de la société (Hardin, 1995). Cette thèse va dans le sens des inquiétudes formulées par Bissoondath, posant problème pour la cohésion sociale, comme on le voit dans les banlieues sensibles évoquées plus haut.

Normalement, la forte implication communautaire s'estompe au fil des ans, lorsque les immigrants sont mieux intégrés, notamment dans le cas de la deuxième génération. Avec le temps, les mariages interethniques, la mobilité sociale, la scolarisation et la mobilité géographique assurent le brassage des populations et l'intégration. Cette thèse est soutenue par quelques sociologues canadiens comme John Conway (1992) ou Ian Angus (1997). Ces derniers ont cependant formulé leurs diagnostics avant que la politique canadienne de promotion de la diversité n'ait fait pleinement sentir ses effets.

La politique des accommodements raisonnables, si elle peut faciliter l'intégration des individus qui s'en prévalent, risque tout aussi bien de déboucher sur des effets de coordination non délibérée d'identification et de faciliter l'émergence de ce que Boudon a appelé « la face noire des communautés » (1998). Il n'est pas exclu que des aménagements consentis aux individus au nom de l'intégration sociale aient pour conséquence non voulue de renforcer le sentiment d'appartenance à des sous-groupes culturels particuliers, créant ainsi l'effet contraire de celui qui était attendu.

Par ailleurs, le repli communautaire risque d'affecter la culture publique commune et de provoquer une réaction de défense ou des protestations au sein de la majorité, affectant ainsi la cohésion sociale. C'est sans doute le cas dans certains quartiers sensibles en France et au Royaume-Uni. Pour l'heure, ces réactions négatives à l'immigration sont encore marginales au Canada. Cependant, Bouchard a rappelé que «des sondages récents ont montré qu'une bonne partie de la population [canadienne] entretiennent des opinions ou des dispositions assez éloignées des orientations officielles, sans que celles-ci (le multiculturalisme par exemple) soient vraiment menacées» (Bouchard, 2018, p. 318-319). Ainsi, la population québécoise est-elle assez réticente à accepter les accommodements raisonnables, par ailleurs bien implantés dans le droit et les pratiques des institutions publiques.

Le poids du nombre (au sens de Georg Simmel) de même que le contexte (une idée chère à Tocqueville) doivent être pris en compte dans le processus sociologique d'identification. Poursuivons encore avec l'exemple canadien. Les centaines de milliers de Canadiens français qui se sont fixés en Nouvelle Angleterre entre 1860 et 1930 se sont regroupés en communautés suffisamment nombreuses et ils ont maintenu des liens étroits avec leurs milieux d'origine tout proches au Nord pendant quelques générations, formulant même l'utopie d'y prolonger le Canada français. Il en va de même pour les immigrants Mexicains qui s'installent au Texas ou en Californie. Le poids du nombre et la proximité du pays d'origine constituent des contextes qui favorisent la construction et le maintien plus ou moins prolongé de fortes communautés hispanophones. Les quartiers chinois dans les grandes métropoles représentent aussi un autre cas de figure avec ses particularités propres. L'Internet, la télévision par satellite et toute la panoplie des nouvelles technologies de communication, sans oublier l'avènement des moyens de déplacement de masse (avions low cost, etc.), favorisent le maintien de liens sociaux étroits avec les cultures et les pays d'origine, ce qui contribue à renforcer les sentiments d'identification au sein des communautés culturelles et risque de retarder le brassage des populations par la mobilité sociale et géographique ou par les mariages interethniques. En insistant sur la promotion de la diversité et des différences, la politique cana-

Tiré à part adressé à Simon Langlois

dienne de multiculturalisme, tout en poursuivant le but explicite de favoriser l'intégration harmonieuse des différences individuelles, ne risque-t-elle pas d'avoir l'effet inattendu de renforcer l'émergence du communautarisme ?

Un autre débat est au cœur du multiculturalisme : la relativité des valeurs. Les mouvements identitaires et la philosophie communautariste voient en effet les valeurs comme étant imbriquées dans des cultures particulières, susceptibles d'être reconnues à la condition qu'elles respectent les droits de la personne. Ainsi, un rapport a proposé en 2004 au gouvernement de la province de l'Ontario (Canada) d'autoriser l'application de la charia dans les tribunaux civils au nom des différences culturelles. Le tollé de protestation qui a suivi cette annonce a eu raison de ce projet de politique publique. Comment solutionner les conflits de valeurs qu'amène inévitablement la diversité culturelle ?

Boudon (1999 ; 2008) a remis en question la thèse de la relativité des valeurs. Pour lui, ces dernières ne sont pas arbitraires et elles ne sont pas enkystées dans des systèmes sociaux particuliers. Il est possible de les évaluer et de comprendre pourquoi certaines valeurs ont eu cours à une époque donnée alors qu'elles sont dépourvues de fondement à l'époque contemporaine.

Les croyances morales dépendantes du contexte peuvent, comme les croyances représentationnelles du même statut, être comparées et évaluées [...]. Je peux comprendre que l'excision est pratiquée dans certaines sociétés comme conséquence d'un système de croyances. Je n'ai aucune raison de considérer cette pratique comme acceptable et des raisons de penser qu'il faut y mettre fin (Boudon, 2003, p. 93).

Boudon critique l'idée qu'il est impossible de rejeter certaines pratiques ou certaines valeurs au nom du respect des minorités. «En effet, le “communautarisme” se fonde sur une conception solipsiste du groupe, laquelle se légitime à son tour par le principe relativiste du “à chacun sa vérité”, à chaque groupe sa vérité et ses valeurs» (Boudon, 1999, p. 308). Les tenants de la laïcité qui plaident pour l'interdiction des symboles religieux chez les fonctionnaires

Tiré à part adressé à Simon Langlois

exerçant des fonctions d'autorité (juges, policiers, enseignants, etc.) s'appuient sur le principe de la nécessaire neutralité en matière de conviction religieuse².

Les normes communautaires convergent facilement avec les intérêts immédiats des acteurs sociaux qui participent à un mouvement identitaire. C'est le cas des «mariages arrangés» par les membres de certaines communautés ethnoculturelles, une pratique dénoncée comme n'étant pas respectueuse des droits de la personne et non conforme aux us et coutumes, aux valeurs partagées dans les pays d'accueil. La pratique en question a un sens et une fonction qu'étudient les anthropologues dans des temps plus anciens ou dans les cultures d'origine mais elle perd son sens dans les pays développés où les personnes ont choisi d'immigrer. Par opposition, les normes universelles sont par principe faibles dans la mesure où elles ne servent pas immédiatement les intérêts des individus. Celles-ci mettent du temps à être admises et intériorisées, mais une fois qu'elles ont emporté une large adhésion, elles paraissent incontournables, selon Boudon. C'est le cas pour le vote au suffrage universel qui a tardé à s'implanter; il en va de même pour le principe de l'égalité entre les sexes et pour l'abolition de la peine de mort envers les criminels (encore en vigueur dans certains états américains). Les sociétés d'accueil ont des raisons fortes de valoriser l'égalité entre les femmes et les hommes et d'imposer cette norme aux nouveaux arrivants. Les études sociologiques donnent aussi à voir que la majorité des femmes immigrantes originaires de pays dans lesquels les traditions millénaires les défavorisent ont les mêmes aspirations à l'égalité que les autres³.

Pour expliquer le rejet de certaines pratiques culturelles, Boudon maintient cependant que l'explication offerte par les tenants de l'utilité espérée (rational choice) est insuffisante car l'intérêt seul ne peut pas fonder durablement un choix de valeur. À quels signes reconnaissions-nous la justesse et le mérite d'une

- 2 Bouchard et Taylor ont co-présidé une commission d'études sur les accommodements raisonnables au Québec en 2008. Leur rapport a eu un certain retentissement international et il a contribué à populariser l'expression «accommodement raisonnable». Dix ans après le dépôt du document, les deux co-présidents ont publiquement fait état de leurs divergences sur la laïcité et le port des symboles religieux dans les institutions publiques (voir le livre de Solange Lefebvre et Guillaume St-Laurent [2018]).
- 3 Cette affirmation s'appuie sur plusieurs thèses que j'ai dirigées au département de sociologie de l'université Laval, notamment.

Tiré à part adressé à Simon Langlois

valeur ? La réponse des philosophes et des sciences sociales varie. La solution, pour Boudon, se trouve dans l'appréciation d'un public non immédiatement concerné – le spectateur impartial au sens d'Adam Smith – qui joue un rôle d'arbitre dans les conflits impliquant des valeurs. Sur des sujets qui ne mettent pas en jeu les intérêts, les passions ou les présupposés d'un individu, le spectateur impartial (ou le « voile de l'ignorance » de John Rawls) pose que celui-ci « a tendance à juger une institution, une mesure ou un état de choses comme bons s'il a des raisons convaincantes d'en juger ainsi » (Boudon, 2008, p. 103). « Ce n'est pas le consensus qui fonde la justesse, mais à l'inverse la justesse qui fonde durablement le consensus » sur une question, conclut Boudon (1999, p. 397). Pour leur part, Michel Forsé et Maxime Parodi (2004) ont montré la prévalence du principe du spectateur équitable dans l'évaluation de la justice sociale, en se basant sur les résultats d'une enquête empirique menée en France.

Boudon va plus loin en soutenant que la diversité culturelle est par ailleurs conciliable avec l'objectivité des valeurs.

Le principe du respect de l'individu implique le respect de la diversité culturelle. Cette diversité résulte de l'histoire ; elle dérive du fait crucial que les valeurs s'expriment normalement de manière symbolique, et par là mobilisent des signes effectivement « arbitraires ». Le principe du respect de l'individu implique donc bien l'absence de toute discrimination culturelle. Il n'implique en revanche ni une théorie relativiste des valeurs, ni une conception tribaliste des sociétés (Boudon 2000, p. 337).

Dans ses diverses publications, Boudon a pris soin de distinguer le « bon relativisme » du « mauvais relativisme ». Le premier permet de comprendre pourquoi des valeurs ou des pratiques sociales sont acceptées et reconnues à une époque et dans un contexte donnés mais non plus lorsque l'époque ou le contexte changent. Ce fut le cas pour les idées portant sur l'esclavage, la démocratie ou la peine de mort, par exemple. Le mauvais relativisme prétend plutôt que tout se vaut et que la diversité des points de vue doit être prise au pied de la lettre plutôt que de chercher à les comprendre, à les situer et à les départager.

Autrement dit, le défi contemporain des sociétés pluralistes et diversifiées consiste à trouver des manières de faire cohabiter les différences culturelles au sens large, qu'elles s'expriment dans les orientations sexuelles, dans les convictions religieuses ou encore dans les modes de vie. Les politiques d'accommodements raisonnables développées au Canada sont inspirées par la recherche de compromis entre les attentes des minorités culturelles, sexuelles ou linguistiques des uns et les aspirations au maintien de la cohésion sociale des autres. La pensée de Boudon attire cependant l'attention sur les possibles effets inattendus et sur les effets émergents que ces accommodements peuvent entraîner.

CONCLUSION

La tradition libérale anglo-américaine affirme qu'il est justifié d'octroyer des droits spéciaux aux minorités dans le but d'assurer leur pleine participation à la société globale et leur intégration sociale. Les critiques de cette posture philosophique sont connues et ont été largement débattues : les individus ne peuvent pas être appréhendés en tant que membres d'une culture, leur bien-être ou leur liberté n'est pas liée à l'épanouissement de leur culture, etc. À cela, le philosophe Kymlicka répond que l'autonomie individuelle suppose des conditions culturelles et que l'on ne peut plus s'appuyer sur des versions du libéralisme qui renvoient à des époques dépassées. Le pluralisme ethnoculturel contemporain exige, selon cette tradition philosophique libérale, de nouvelles réponses. Mais qu'impliquent ces réponses au quotidien dans les sociétés ? Comment concilier la diversité et la cohésion sociale ? Ces questions sont difficiles et la sociologie de Boudon peut être convoquée pour y répondre. Sa critique du relativisme culturel, sa théorie des valeurs, ses recherches sur le spectateur impartial susceptible de faire émerger la justesse d'une position ou d'une politique, sans oublier ses travaux sur les effets émergents, sur les effets de coordination non délibérée ou sur l'agrégation des préférences sont autant de contributions qui font voir les limites des positions philosophiques de la tradition libérale anglo-américaine, sans oublier les effets potentiels négatifs du virage pris par le multiculturalisme canadien contemporain vers la promotion de la diversité ethnoculturelle.

BIBLIOGRAPHIE

- ANGUS I., 1997, *A Border Within. National Identity, Cultural Plurality, and Wilderness*, Montréal, McGill-Queen's University Press.
- BISSOONDATH N., 1994, *Selling Illusions. The Cult of Multiculturalism in Canada*, Toronto, Penguin Canada.
- BOUCHARD G., 2012, *L'interculturalisme. Un point de vue québécois*, Montréal, Boréal.
- , 2018, «Intégration et relations interculturelles: tout ce qui reste à faire...», in LEFEBVRE et ST-LAURENT, 2018, p. 319-329.
- BOUDON R., 1998, «La face noire des communautés», *Sociétal*, 21, p. 55-58.
- , 1999, *Le Sens des valeurs*, Paris, PUF.
- , 2000, «Pluralité culturelle et relativisme», *Comprendre*, 1, «Les identités culturelles», W. Kymlicka et S. Mesure (dir.), p. 311-339.
- , 2003, *Raison, bonnes raisons*, Paris, PUF, «Philosophie en sciences sociales».
- , 2008, *Le Relativisme*, Paris, PUF, «Que sais-je?».
- CONWAY J. F., 1992, *Debt to Pay. English Canada and Quebec from the Conquest to the Referendum*, Toronto, James Lorimer & Company Publishers.
- FORSÉ M. et PARODI M., 2004, *La Priorité du juste. Éléments pour une sociologie des choix moraux*, Paris, PUF, «Sociologies».
- HARDIN R., 1995, *One for All. The Logic of Group Conflict*, Princeton, Princeton University Press.
- HELLY D., 2002, «Minorités ethniques et nationales: les débats sur le pluralisme culturel», *L'Année sociologique*, 52-1, «Voies nouvelles de la sociologie», M. Forsé et S. Langlois (dir.), p. 147-181.
- KYMLICKA W., 1995, *Multicultural Citizenship. A Liberal Theory of Minority Rights*, New York, Oxford University Press.
- , 2001, *Politics in the Vernacular: Nationalism, Multiculturalism and Citizenship*, Oxford, Oxford University Press.
- , 2003, *La Voie canadienne. Repenser le multiculturalisme*, Montréal, Boréal.

Tiré à part adressé à Simon Langlois

LANGLOIS S., 2018, *Refondations nationales au Canada et au Québec*, Québec, Septentrion.

LEFEBVRE S. et ST-LAURENT G. (dir.), 2018, *Dix ans plus tard: la commission Bouchard Taylor, succès ou échec?*, Montréal, éditions Québec-Amérique.

TAYLOR Ch., 1992, *Multiculturalism and the «The Politics of Recognition»*, Princeton, N.J., Princeton University Press.

TULLY J., 1995, *Strange Multiplicity. Constitution in an Age of Diversity*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press.